

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le mercredi 8 avril, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Emmanuel MOLLE, Maire**.

**Date de la convocation du Conseil municipal** : 1<sup>er</sup> avril 2026

**Nombre de conseillers** : en exercice **19** - présents **16** - votants **19**

**Présents** : ARTAUD Myriam – BAUDIN Jean-François – BERARD Maxime – CABE Perrine – COURT Christian – DEJY Guillaume – DU PONTAVICE Quentin – FORGET Dominique – LAUBE Eric – LOIR Caroline – MAISONNEUVE Sylvain – MARQUES Maud – MOLLE Emmanuel – PALLUEL Nathalie - PORTEVIN Christine - RIVAT Valérie

**Pouvoirs de** : Mme BIENVENU Lisa à M. Quentin DU PONTAVICE  
Mme - PICHET Catherine à Mme Christine PORTEVIN  
M. VOLPE-BELLESSERT Julien à M. Maxime BERARD

**Secrétaire de séance** : M. Quentin DU PONTAVICE

**OBJET : Eau potable : Travaux de sécurisation des réservoirs – Plan de financement**

N°20260408-17

*Rapporteur : Monsieur Quentin du Pontavice*

*Annexe : néant*

## **Synthèse et exposé des motifs**

Le schéma directeur d'eau potable et le document unique d'évaluation des risques professionnels ont pointé la nécessité de sécuriser les réservoirs d'eau potable de la commune.

Dans le cadre de la sécurisation de la télégestion des ouvrages du réseau d'alimentation en eau potable, il est proposé de procéder au renouvellement des data-logger LS42 fonctionnant via les communications 2G/3G, ceci en vue de l'abandon dans les toutes prochaines années de ces réseaux de communication qui conduiront à l'obsolescence des data-logger qui les utilisent.

Concrètement, l'arrêt de la 2G sera enclenché par les opérateurs au cours du premier trimestre 2026 pour certains départements du territoire, avec un arrêt progressif jusqu'à disparition totale en fin d'année 2026.

Pour la 3G, la disparition est programmée, selon les opérateurs, au cours des années 2028 et 2029.

De plus, des améliorations hydrauliques sont proposées sur les réservoirs pour garantir la sécurité des agents lors des interventions de maintenance et le maintien de l'alimentation du réseau d'eau lors de ces mêmes interventions. Les réservoirs visés sont Maison du Roy, Montgavie et Serre Méyère.

Les travaux proposés s'élèvent à un montant de 35 000 € répartis selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT			
Travaux sécurisation supervision et sectorisation Pose et fourniture des data-logger LS42FLEX 4G	20 000,00 €	<b>AERMC 50%</b>	17 500,00 €
Travaux sécurisation réservoir Pose et fourniture pour amélioration hydraulique	15 000,00 €	<b>Département 20%</b>	7 000,00 €
		<b>Commune 30%</b>	10 500,00 €
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>35 000,00 €</b>

**ECHEANCIER**

Démarrage des travaux

Juin 2026

Fin des prestations de travaux

Octobre 2026

Durée d'exécution

6 semaines

**Monsieur l'Adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente****CONSIDERANT** la nécessité d'améliorer la sécurité des installations existantes ;**VU** la délibération n°20231114-08 du 14 novembre 2023 portant sur le Plan Pluriannuel d'Investissement ;**VU** le budget annexe 2026 de l'eau potable ;**VU** l'avis du Bureau municipal du 30 mars 2026.**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **ADOpte** le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux sécurisation supervision et sectorisation Pose et fourniture des data-logger LS42FLEX 4G	20 000,00 €	<b>AERMC 50%</b>	17 500,00 €
Travaux sécurisation réservoir Pose et fourniture pour amélioration hydraulique	15 000,00 €	<b>Département 20%</b>	7 000,00 €
		<b>Commune 30%</b>	10 500,00 €
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>35 000,00 €</b>

- **SOLLICITE** l'aide financière du Département des Hautes-Alpes sur un taux de 20%, soit 7 000 € ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse sur un taux de 50%, soit 17 500 € ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet et tous les actes s'y rapportant.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 9 avril 2026,  
Le Maire, Emmanuel MOLLETransmis à la préfecture le : 15/04/26  
Publié le : 15/04/26